

MINARCH - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en architecture vous offre :

- une réelle initiation à la discipline architecturale conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à votre discipline de référence,
- une introduction théorique et pratique à la compréhension et à la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage),
- d'enrichir, par le contact avec la discipline de l'ingénieur architecte, qui exerce des compétences en conception et en critique, le regard et l'approche spécifiques à votre formation de base.

MINARCH - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'architecture, en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline d'origine. L'étudiant-e qui choisit la mineure d'ouverture en architecture enrichit sa formation par les questionnements et les méthodes propres à l'établissement des lieux humains.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances des principales dimensions constitutives de l'architecture (conception du projet ; théorie et histoire ; rudiments constructifs) afin d'en saisir les spécificités.
- Démontrer une compréhension du processus de conception du projet d'architecture.
- Découvrir, saisir et faire preuve de la rigueur exigée par l'architecture.
- Faire preuve d'un mode de raisonnement spécifique à l'architecture, à ses enjeux anthropiques et techniques.
- Percevoir les spécificités de l'établissement des lieux humains et reconnaître des moyens d'action supplémentaires à sa discipline de référence par la pratique du projet.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Cette mineure ne donne pas accès au master en sciences de l'ingénieur civil architecte.

Bloc
annuel

2 3



Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de baccalauréat suivi.

Horaire des cours

1) Consultation de l'horaire de cours

L'horaire des cours de la mineure Architecture et Villes est accessible via l'application ADE : <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>.

2) Résolution de conflits horaires éventuels

Pour toute modification du programme-type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant doit obtenir l'avis favorable du responsable académique de la mineure et l'autorisation de la personne responsable de son programme dans sa Faculté d'origine.

Professeur D.Vanderburgh, responsable académique :

Faculté d'Architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI LLN

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

email : david.vanderburgh@uclouvain.be - tél. 010/47 81.20

inscription aux activités de la mineure

1) Informations sur les pré-requis,...

Les ateliers de la mineure doivent impérativement être suivis dans l'ordre suivant :LICAR1601, LICAR1602 et pour terminer LICAR 1603.

2) Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3) Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le visa sera octroyé par le responsable académique de la mineure lors de la composition du programme de mineure en BAC3.

Supports disponibles

1) Informations sur le service-cours Moodle, et/ou voir enseignants.

2) Résolution de conflits horaires

Des dispositifs pédagogiques alternatifs peuvent être proposés pour certains cours, uniquement à l'intention des étudiants qui suivent ces activités dans le cadre de leur mineure et qui font la preuve de l'impossibilité de leur présence au cours pour cause de conflit horaire avec le programme de leur majeure.

Pour prendre connaissance de ces dispositifs pédagogiques alternatifs, l'étudiant est invité à rencontrer le responsable académique de la mineure :

Professeur D;Vandeerburgh, responsable académique :

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme-LOCI LLN

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

e-mail : david.vanderburgh@uclouvain.be - tél. 010/47 81 20

Organisation des examens

1) Inscription aux examens

L'étudiant se conforme aux dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

Pour connaître les horaires d'examens, l'étudiant est invité à consulter la page: <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Dans le cas d'un examen oral, l'ordre de passage lui sera communiqué par mail, l'étudiant prévendra rapidement le secrétariat si celui-ci ne lui convient pas.